



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
**COMMUNE DE NANGIS**

**DECISION DU MAIRE**

**N°2024/DEJ/242**

**OBJET : LA MISE À DISPOSITION D'UN AUTOCAR DE 55 PLACES AVEC CHAUFFEUR PAR LA SOCIETE LOSAY VOYAGES- TRANSPORT ALLER/RETOUR POUR LA SORTIE FIN D'ANNEE-DE NANGIS VERS JABLINES**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser le transport des familles dans le cadre d'une sortie à la base de loisirs de Jablines

**CONSIDERANT** le devis n°150748/CNANGISMAI proposé par la société LOSAY VOYAGES siret 382 681 823 00011, relatif à la mise à disposition d'un autocar de 55 places pour le trajet aller/retour du 30 novembre 2024

**DECIDE**

**Article 1** : Approuve le devis n°149239/CNANGISMAI, proposé par la société LOSAY VOYAGES enregistrée sous le SIRET 382 681823 00011, relatif à la mise à disposition d'un autocar de 55 places pour le trajet aller/retour du 30 novembre 2024

**Article 2** : Le règlement se fera après service fait, à réception de la facture via l'application Chorus Pro.

**Article 3** : Dit que la dépense d'un montant de 436.36 € HT (quatre cent trente-six euros et trente-six centimes) est inscrite au budget, en section de fonctionnement.

**Article 4** : Signe ledit devis de location et toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 5** : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture  
0772176327120240624 DEC 2024-142-M  
Date de télétransmission : 24/06/2024  
Date de réception préfecture : 24/06/2024

**Article 6** : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Madame la Directrice du service financier,
- Madame La Directrice du service éducation et jeunesse,
- Société LOSAY VOYAGES

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

**Fait à Nangis, le 19 juin 2024**

**Le Maire**

**Nolwenn LE BOUTER**



Certifié exécutoire compte tenu de sa  
télétransmission en sous-préfecture

Le ...24...JUN 2024

Et de la transmission ou notification et publication

Le ...24...JUN 2024

**Le Maire**

**Nolwenn LE BOUTER**



*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240624-DEC-2024-242-AR  
Date de télétransmission : 24/06/2024  
Date de réception préfecture : 24/06/2024

**MAIRIE DE NANGIS**  
**Mme WIELGOCKI Serap**  
rue Marechal de Lattre de Tassigny  
77370 NANGIS

Aubigny, le 19/06/2024

**DEVIS** N/Réf. : 150748/CNANGISMAI Vos réf. :  
Devis valable 15 jours à la date de réception (sous réserve de disponibilité à la commande)

Madame,

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous nos conditions pour votre projet de voyage.

**Destination : JABLINES (77450)**

**Départ à 13H00 de la Gare de bus - Rue des Ecoles 77370 NANGIS**  
**Destination l'Île de Loisirs de Jablines Annet**  
**Départ à 17H00 de Jablines Annet pour retour à Nangis.**

**Début** : Samedi 30 novembre 2024 à 13:00 de NANGIS (77370)  
**Fin** : Samedi 30 novembre 2024 à 18:15 à NANGIS (77370)

TARIFS				
Désignation	Quantité	PU	TOTAL TTC	TVA
ST	1	480.00	480.00	10 %
TOTAL pour 1 véhicule / 55 passagers 110 Kilomètres			HT:	436.36 €
			TVA:	43.64 €
			TTC:	480.00 €

Ce prix comprend	Frais à la charge du client
- Le forfait kilométrique	- Les kilomètres supplémentaires (1 Euro/Km)
- Les frais autoroutiers	- L'heure supplémentaire 45 Euros

**Possibilité de revalorisation du tarif proposé en fonction de la variation du coût carburant à l'approche de votre départ.**

Information CO2 : 171 grammes/voyageurs/kilomètres

Ce devis ne constituant pas une réservation, nous vous demandons de nous retourner, **en cas d'acceptation, ce formulaire daté et signé, avec la mention BON POUR ACCORD, accompagnée du règlement total de la commande.**

**CONDITIONS D'ANNULATION :**

Toute demande d'annulation doit impérativement nous parvenir PAR ECRIT, toute annulation sera soumise à des frais selon le délai suivant :

Au plus tard 96 heures avant le début de la prestation : 30% du montant initial de la réservation

Au plus tard 48 heures avant le début de la prestation : 50% du montant initial de la réservation

Entre 48 heures et la mise en place du service : 100 % du montant initial de la réservation

**ATTENTION** : La validation des choix des horaires en cas de correspondance ou d'impératif de déroulement de journée est sous votre entière responsabilité.

Tous changements concernant les horaires et kilométrages du transport modifieront le montant du devis, contactez-nous si vous souhaitez modifier certains de ces éléments.

Sans votre confirmation 15 jours avant le départ du voyage, nous ne pourrions garantir la prise en compte de votre demande.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer,  
**Mme WIELGOCKI Serap**, l'expression de nos sincères salutations.

BON POUR ACCORD et SIGNATURE DU CLIENT

Le Service Commercial  
Mr Joris BOUX

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER  
Bon pour accord



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240624-DEC-2024-242-AR  
Date de télétransmission : 24/06/2024  
Date de réception préfecture : 24/06/2024